Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_05-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DF-26-07-05

OBJET : Création et composition de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 A relatif à la Commission intercommunale des impôts directs ;

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) dont la mission est d'évaluer les locaux commerciaux et des biens divers servant de base aux impôts directs locaux en lien avec l'administration fiscale.

La Commission intercommunale des impôts directs est composée :
- Du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- De 10 commissaires titulaires et de 10 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérante.

Considérant qu'une liste de contribuables en nombre double doit être proposée à la Direction départementale des finances publiques afin de permettre la désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques ;

Pour information, les commissaires doivent :
- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_05-DE

- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Dès lors, il est proposé d'instituer la liste suivante et de la proposer au directeur départemental des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Code postal	Adresse	Impositions directes locales
1	Madame	LOURGOUILLOUX	Delphine	29100	DOUARNENEZ	
2	Monsieur	TRELLU	Christian	29100	DOUARNENEZ	
3	Monsieur	QUINIOU	Hervé	29100	DOUARNENEZ	
4	Monsieur	DOARÉ	Henri	29100	DOUARNENEZ	
5	Monsieur	SAVINA	Joël	29100	DOUARNENEZ	
6	Madame	LAOUÉNAN LE LEC	Françoise	29100	DOUARNENEZ	
7	Monsieur	MACÉ	Alain	29100	DOUARNENEZ	
8	Monsieur	RAGUENES	Joël	29100	DOUARNENEZ	
9	Monsieur	GLIN	Henry	29100	DOUARNENEZ	
10	Monsieur	JAOUEN	Jean Yves	29100	POULLAN-SUR-MER	
11	Monsieur	GADONNA	Gildas	29100	POULLAN-SUR-MER	
12	Monsieur	KERIVEL	Jean	29100	POULLAN-SUR-MER	
13	Monsieur	LAPART	Michel	29100	POULLAN-SUR-MER	
14	Monsieur	SIMON	Jean	29100	POULDERGAT	
15	Monsieur	FILY	Jean-René	29100	POULDERGAT	
16	Monsieur	LE MEVEL	Roger	29100	POULDERGAT	
17	Monsieur	YOUINOU	Pierre	29100	LE JUCH	
18	Monsieur	KERVAREC	Paul	29100	LE JUCH	
19	Monsieur	URVOIS	Stéphane	29100	KERLAZ	
20	Monsieur	DENIEL	Jean-Yves	29100	KERLAZ	
21	Madame	BIDAN-PAYET	Yannick	29100	DOUARNENEZ	
22	Madame	DARRAS	Benedicte	29100	DOUARNENEZ	
23	Madame	LE BERRE (LAROUR)	Michelle	29100	DOUARNENEZ	
24	Madame	LE BUANEC	Annie-Claude	29100	DOUARNENEZ	
25	Madame	DOARÉ	Sylvie	29100	DOUARNENEZ	
26	Monsieur	TUPIN	Hugues	29100	DOUARNENEZ	
27	Madame	QUÉRÉ	Hélène	29100	DOUARNENEZ	
28	Monsieur	QUILLIVIC	François	29100	DOUARNENEZ	
29	Monsieur	RAUX	J-Jacques	29100	DOUARNENEZ	
30	Madame	GUILLEMOT	Laure	29100	POULLAN-SUR-MER	
31	Monsieur	BLANCHARD	Jean Yves	29100	POULLAN-SUR-MER	
32	Monsieur	TANGUY	Eric	29100	POULLAN-SUR-MER	
33	Monsieur	NORMANT	Bertrand	29100	POULLAN-SUR-MER	
34	Monsieur	LE MOAL	Michel	29100	POULDERGAT	
35	Monsieur	LE CORRE	Paul	29100	POULDERGAT	
36	Monsieur	BETROM	J- Charles	29100	POULDERGAT	
37	Monsieur	BROUQUEL	Julien	29100	LE JUCH	
38	Madame	HUET	Véronique	29100	LE JUCH	
39	Madame	NEYSIUS	Andrée	29100	KERLAZ	
40	Madame	CELTON	Audrey	29100	KERLAZ	

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_05-DE

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_05-DE

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances en date du 29 juin 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **DÉCIDER** la création d'une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour Douarnenez communauté,
- **APPROUVER** la liste des contribuables proposée,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à transmettre cette liste aux services des finances publics.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC